

## | Rapport d'activités



Établi en application de l'article 14.4.3 du règlement

Par

**Mme Geneviève INAGOSI KASSONGO**  
Chargée de mission Afrique de l'APF  
Députée (RDC)

LUXEMBOURG | 7 JUILLET 2017

A l'invitation de la Section marocaine de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), la 25<sup>ème</sup> Assemblée régionale Afrique de l'APF s'est tenue à Rabat, Capitale du Royaume de Maroc, du 22 au 24 mai 2017.

Cette session a connu la participation des parlements des pays suivants :

1. Benin
2. Burkina Faso
3. Burundi ;
4. Cameroun;
5. Cap Vert ;
6. Côte d'Ivoire;
7. Gabon ;
8. Guinée Conakry
9. Guinée Equatoriale
10. Madagascar;
11. Mali;
12. Niger
13. République Centrafricaine ;
14. République du Congo ;
15. République Démocratique du Congo ;
16. Royaume du Maroc ;
17. Sénégal ;
18. Tchad ;
19. Togo.

Cette 25<sup>ème</sup> Assemblée régionale a connu la participation du Président du Parlement Panafricain, M. NKODO DANG.

Le Secrétariat général de l'APF a été représenté par Monsieur Didier Le Bot, Secrétaire général administratif.

La séance d'ouverture a été marquée successivement par le mot de bienvenue de Monsieur Habib EL MALKI, Président de la Chambre des Représentants du Maroc et de l'allocution de Monsieur Aubin MINAKU NDJALANDJOKO, Président de l'APF et Président de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo.

Dans son adresse, le Président de la Chambre des Représentants du Maroc a indiqué qu'une nouvelle Afrique était entrain d'émerger. Les parlements doivent se trouver au cœur de cette émergence et de cette renaissance africaine. Ils ont le devoir de stimuler et de soutenir les réformes nécessaires à l'édification des institutions. Les parlements doivent mobiliser, acquérir plus de crédibilité auprès de l'opinion publique, et jouer pleinement leur rôle dans la cohésion sociale par le développement solidaire.

Dans son discours, le Président de l'APF a, après avoir rendu un vibrant hommage à Sa majesté MOHAMMED VI pour son action historique en faveur de l'unité du Continent africain, rappelé que les nouvelles menaces contre la sécurité et la stabilité du monde, particulièrement de l'espace francophone, sont un obstacle majeur au développement socio- économique et même à l'exercice des droits humains. Il nous faut donc, face à cette situation, a-t-il poursuivi, unir nos forces pour relever ces nouveaux défis qui accablent nos pays.

Après la cérémonie inaugurale, les participants ont examiné les points inscrits à l'ordre du jour ci-après :

- rapport d'activités de la Région présenté par la Chargée de mission
- situation politique et sécuritaire en Afrique francophone
- débat sur les thèmes de la 25<sup>ème</sup> Assemblée régionale :
  - Stabilité et bonne gouvernance : pour un développement durable et harmonieux en Afrique francophone ?
  - Entreprenariat en Afrique : Défis et enjeux.
- préparation de la 43<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, APF :
  - Renouvellement du Bureau de l'APF (Désignation des représentants de l'Afrique au Bureau) ;
  - Thème principal de la 43<sup>ème</sup> session de l'APF
- date et lieu de la 26<sup>ème</sup> Assemblée régionale ;
- adoption du rapport final des travaux et de la motion de remerciement.
- Divers.

Avant l'examen de différents points à l'ordre du jour, le président de l'APF a présenté Madame Geneviève INAGOSI KASSONGO, Députée nationale de la RDC, Chargée de mission Afrique de l'APF, en remplacement de M. Christophe LUTUNDULA, Député nationale du même pays.

Après débats et délibérations des parlementaires francophones africains au cours de la 25<sup>ème</sup> Assemblée régionale, il a été retenu ce qui suit :

## **1. Du Rapport d'activités de la Région présenté par la Chargée de mission**

La 25<sup>ème</sup> Assemblée régionale a examiné le rapport d'activités de la Région, présenté par la chargée de mission et a autorisé cette dernière à le soumettre à la 43<sup>ème</sup> Session de l'APF moyennant amendements.

## **2. De la Situation politique et sécuritaire dans les pays de l'espace francophone d'Afrique**

Cette situation a essentiellement porté sur deux faits majeurs ayant focalisé l'attention de l'Afrique en général et de l'Afrique francophone en particulier.

Il s'agit des questions relatives au terrorisme et aux processus électoraux.

En ce qui concerne le terrorisme, la Conférence a relevé que les pays les plus touchés par ce fléau sont ceux de la zone du Sahel, en l'occurrence : le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad.

A cela, il convient d'ajouter les menaces qui pèsent de plus en plus sur le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et la Tunisie.

Néanmoins, un accent particulier a été mis sur la situation au Niger, au Mali et au Burkina Faso.

Après échanges sur le terrorisme, les participants à la 25<sup>ème</sup> Assemblée régionale ont noté la nécessité de :

- Encourager le dialogue entre Communautés de la région, la solidarité et la collaboration entre les pays ainsi que la mutualisation des efforts ;
- Soutenir la création d'une force multinationale pour lutter contre le terrorisme et l'insécurité grandissante dans la zone tel que proposé par les Chefs d'Etat des 5 pays du Sahel dit G5 ;
- Encourager l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité au sujet de la création de cette force multinationale ;
- Proposer des solutions adaptées aux réalités de chaque pays ;
- Attirer l'attention de la Francophonie et de l'APF sur le rôle controversé des missions de maintien de la paix en Afrique francophone ;

S'agissant des processus électoraux en Afrique francophone, il est à noter que ceux-ci sont en mutation ou en évolution mais demeurent tout de même perfectibles.

Les participants ont particulièrement débattu les cas des pays ci-après :

1. Le Gabon ;
2. La République Démocratique du Congo ;
3. La République Centrafricaine ;
4. Le Burundi,
5. Côte d'Ivoire

Il ressort de ce débat ce qui suit :

- Exhorter les pays d'Afrique Francophone à poursuivre les efforts en vue d'établir des régimes démocratiques et l'état de droit, conformément aux valeurs et idéaux de la Francophonie ;
- Maintenir le dialogue entre acteurs politiques et sociaux en vue des résolutions pacifiques des conflits ;
- Eviter autant que possible que les sanctions contre les institutions étatiques aient un effet dommageable sur les populations ;
- Maintenir la vigilance pour éviter une remise en cause des avancées démocratiques dans les pays où le climat sécuritaire post électoral demeure encore fragile ;

Par ailleurs, la 25<sup>ième</sup> Assemblée régionale est préoccupée par la crise que traversent les régions anglophones du Cameroun.

Quant à la situation au Burundi, le Président de l'APF a réitéré son engagement à conduire une mission de haut niveau, composée des parlementaires de toutes les régions de l'APF à Bujumbura dans les prochaines semaines.

Par la suite, les participants à la 25<sup>ième</sup> Assemblée régionale ont suivi le plaidoyer de la délégation du Burundi au sujet de la levée de la décision de sa mise sous observation, laquelle délégation invite l'APF à venir se rendre compte de la réalité sur le terrain.

### 3. Du débat sur les thèmes de la 25<sup>ème</sup> Assemblée régionale

Au cours des travaux de la 25<sup>ème</sup> Assemblée régionale, les parlementaires francophones d'Afrique ont engagé un débat fort intéressant sur les deux thèmes ci-après :

1. Stabilité et bonne gouvernance : pour un développement durable et harmonieux en Afrique francophone ?
2. Entreprenariat en Afrique : Défis et enjeux.

Les discussions sur le thème «Stabilité et bonne gouvernance : pour un développement durable et harmonieux en Afrique francophone ? » ont été introduites par Monsieur Jean- Pierre ELONG MBASSI, Secrétaire général des Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique, complété par Monsieur Pierre NGAYAP, Sénateur du Cameroun et Monsieur Sylvestre OSSIALA, Vice-Président de l'Assemblée nationale de la République du Congo.

De communications introductives et des échanges subséquents sur ce thème, il a été dégagé ce qui suit :

- La nécessité de respecter les valeurs, gage d'une stabilité ;
- La nécessité de rétablir la confiance entre les populations et les dirigeants en respectant les exigences d'équité, de lisibilité, de vision, d'innovation et de professionnalisme ;
- La complémentarité des notions de stabilité et de bonne gouvernance ;
- Les conditions de rupture de stabilité et de bonne gouvernance sont entre autres : la guerre civile, le non respect de l'ordre constitutionnel, le refus de reconnaître le verdict des urnes, le dérèglement brutal des équilibres macroéconomiques, la persistance de la stabilité et de la bonne gouvernance au moyen du contrôle de l'action de l'exécutif par les parlementaires,
- La prise en compte des aspects microéconomiques des économies africaines ;
- La prise en compte des indicateurs développés par la francophonie économique, à savoir : le taux d'industrialisation endogène de l'Afrique à travers la saisie du développement de l'artisanat, le nombre de forges familiales créés dans l'année ;
- Le nombre de création des fermes agricoles ;
- L'effort de transformation du cultivateur en agriculteur et de la case en maison ;
- L'effort d'attractivité de villes avec l'amélioration de l'habitat urbain..

Quant au thème sur « Entreprenariat en Afrique : Défis et enjeux », la présentation de Madame Angélique NGOMA, Députée, Présidente de la Commission de l'Environnement de l'Assemblée nationale du Gabon a été suivie du partage d'expérience de Mademoiselle Aissata DIAKITE, jeune entrepreneure du Mali, Présidente du Groupe ZABBAN.

Les délégués à la 25<sup>ème</sup> Assemblée régionale ont retenu les évidences suivantes :

- L'évolution de l'entrepreneuriat privé et surtout des entreprises privées à caractère familial qui fait défaut en Afrique ;
- La nécessité pour l'Afrique de financer l'entrepreneuriat avec le capital travail à former et le capital financier à mobiliser parce qu'il est rare et généralement étranger.
- L'initiative privée est porteuse d'avenir ;
- L'entrepreneuriat peut contribuer à la réduction de la pauvreté ainsi qu'au développement économique et social ;
- La nécessité de soutien à l'entrepreneuriat des jeunes

#### **4. Préparation de la 43<sup>ème</sup> Session de l'APF**

A ce sujet, les participants à la 25<sup>ème</sup> Assemblée régionale Afrique ont noté que la 43<sup>ème</sup> session de l'APF et la 8<sup>ème</sup> édition du Parlement francophone des Jeunes se tiendront bel et bien à Luxembourg, du 06 au 11 juillet 2017 ;

Le thème du débat général est : « **Diversité linguistique, diversité culturelle, identité(s)** »

A propos du renouvellement du Bureau de l'APF, avant de décréter le huis-clos pour traiter de cette question, le Président de l'APF a rappelé aux participants certaines dispositions du Règlement intérieur de l'APF en rapport avec ce renouvellement du Bureau.

Il ressort de ce huis-clos que l'Afrique va briguer le poste de premier Vice-Président de l'APF avec la candidature de la Côte d'Ivoire ainsi que deux postes de Vice-Présidents qui reviendront respectivement au Maroc et au Madagascar.

Quant aux autres postes au Bureau et dans les Commissions, il a été convenu de poursuivre les consultations avant la présentation des résultats à la 43<sup>ème</sup> session de juillet à Luxembourg.

#### **5. Lieu et date de la 26<sup>ème</sup> Assemblée régionale**

A l'invitation de la section du Cap Vert, la 26<sup>ème</sup> Assemblée régionale Afrique se tiendra à Praia, à une date à convenir après concertation entre la section hôte et la Chargée de mission.

**6. Adoption du rapport final des travaux et de la motion de remerciement**

Enfin, M. Odagou Goulla, député du Burkina Faso, représentant des participants, a lu la motion de remerciement à la section marocaine pour son hospitalité et la bonne organisation de la 25<sup>ème</sup> Assemblée régionale Afrique.